CORPS LÉGISLATIF.

# CONSEIL DES CINQ-CENTS.

FRC.I. 8894. Case FRC 16805

# OPINION

DE

# CREUZÉ-LATOUCHE,

*Sur la proposition d'établir un droit sur le sel près des salines.*

Séance du 14 pluviose an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Lorsque long-temps avant la révolution, des amis éclairés de l'humanité, considéroient comme une de leurs plus douces chimères, la substitution hypothétique d'un simple



THE NEWBERRY LIBRARY

droit sur le sel près des salines au régime affreux de la gabelle, ils étoient bien loin d'imaginer que cette réforme pût recevoir les mêmes qualifications & le même nom que le fléau même auquel leur philanthropie se plaisoit à l'opposer (1). Aucun de nous ne peut ignorer que l'idée de ce genre de perception avoit été d'abord produite par les écrivains les plus contraires aux contributions indirectes, & en même temps les partisans les plus exclusifs des impôts sur les terres.

Voici une carte des gabelles, faite en 1781. Vous y voyez toute la France coupée en une infinité de cases inégales, sur lesquelles le démon de la fiscalité sembloit s'être épuisé à multiplier diversement les entraves & les piéges, & à varier, par une bigarrure ridiculement atroce, tous les moyens d'oppression.

Tandis que quelques contrées avoient le sel pour vingt à trente sous le quintal, d'autres le payoient cinquante & même plus de soixante-deux livres; mais celles qui étoient ainsi traitées, formoient seules plus du tiers de la France. Dans d'autres parties, on payoit le sel depuis trente jusqu'à cinquante livres; dans d'autres encore, on le payoit moins. Mais, indépendamment de l'arbitraire de ces prix, les bizarres inégalités du régime, qui rendoient toutes les contrées de la France étrangères entr'elles, entravoient & tourmentoient diversement tous les citoyens.

J'observe qu'il n'est point d'objets opposés que les erreurs du jugement ne puissent facilement confondre sous les mêmes dénominations. Ainsi, en mettant simplement de côté tous les caractères dissemblables qui se trouvent dans chaque chose, on pourroit nous montrer le régime

(1) Il est bon de remarquer que, dans le *Compte rendu* par M. *Necker*, en 1781, ce ministre, en faisant lui-même des vœux pour l'abolition de la gabelle, traitoit cependant l'idée d'une taxe simple sur le sel aux salines, comme un projet d'une popularité trop outrée.

des fiefs dans les droits d'enregiſtrement; & aſſimiler le meilleur gouvernement poſſible à celui des anciens beys d'Egypte ou du deſpote de Conſtantinople, parce qu'on trouveroit généralement, dans l'un comme dans les autres, une organiſation quelconque de revenus publics & de perceptions.

On vous a fait remarquer, qu'outre l'appât irréſiſtible préſenté à la contrebande par la plus énorme diſparité des prix, la gabelle donnoit de plus au gouvernement la vente excluſive du ſel. Il faut encore ajouter que, par ce régime, on faiſoit dans des provinces entières, des répartitions forcées de cette denrée, au prix le plus exceſſif, au peuple, qui dans ce cas, n'avoit pas la liberté de reſtreindre ſa conſommation; & que, dans d'autres, on reſtreignoit la conſommation du ſel, on en refuſoit même aux conſommateurs, malgré leurs plus conſtans beſoins. C'étoit à tout ce ſyſtême de la plus monſtrueuſe tyrannie que s'appliquoient les juſtes réflexions de l'éloquent auteur de l'*Hiſtoire naturelle*, dont on vous a fait une lecture, aſſez évidemment hors d'œuvre, dans l'une des précédentes ſéances.

Le projet que nous diſcutons pourroit être vicieux & inadmiſſible, qu'il n'auroit encore rien de commun avec la gabelle; mais cette partie de notre ſujet étant aujourd'hui ſuffiſamment éclaircie, je me diſpenſerai de pouſſer plus loin le parallèle. J'inſiſte cependant ſur ce que la gabelle coûtoit près de deux cents pour cent en frais de régie, tandis que les frais de régie, dans le projet qu'on vous préſente, ne doivent être que de deux pour cent.

Aucun de nous ne peut ſe faire une joie de multiplier les contributions. Des propoſitions de ce genre nous affligent & nous répugnent conſtamment; & nous ne pouvons nous expliquer à nous-mêmes que par notre propre ſenſibilité, la lenteur avec laquelle nous marchons vers le complément des revenus publics. Cependant nous ne pouvons nous déguiſer plus long temps la réalité du mal qui

nous presse, ni le besoin urgent d'un remède. Nous n'avons à choisir, pour le salut du peuple & pour son soulagement même immédiat, comme je le prouverai dans un moment, qu'entre des supplémens de taxes plus ou moins fâcheuses. Je dis plus ou moins fâcheuses, parce qu'il n'en est aucune qui n'ait cette qualité. La question n'est donc pas de savoir si un projet quelconque a des inconvéniens, puisqu'il n'est presque pas aujourd'hui un adolescent en France, qui ne pût montrer facilement dans toutes les espèces de contributions imaginables, assez de maux & de désavantages. Mais comme un mal incomparablement plus grand seroit de laisser subsister une plaie qui dévore la République, la question n'est que de savoir quel est le moins mauvais de tous les moyens que l'on peut concevoir pour assurer la conservation de notre corps politique.

Quand je n'aurois pas eu mon opinion formée sur la proposition particulière que nous examinons, je me serois décidé pour ce projet, en voyant l'embarras & les divagations de ceux qui l'ont combattu. Les uns ont voulu pallier, ou même nier le déficit: & il seroit bien consolant pour nous de pouvoir nous reposer sur leurs assertions; mais elles se trouvent malheureusement détruites par des résultats arithmétiques qui portent avec eux leur démonstration.

Lucien Bonaparte, au lieu de discuter directement l'état de recette présenté par votre commission, s'est contenté d'y opposer un autre état présenté par Destrem, au nom de trois commissions, dans deux rapports des 16 & 24 vendémiaire; mais, dans le dernier de ces deux rapports, outre la contribution personnelle, qui étoit portée à 30 millions, on vous promettoit une ressource de 45 millions dans une taxe sur les domestiques, les chevaux & les voitures, les cheminées & les portes & fenêtres.

L'imposition sur les portes & fenêtres a été établie; mais du reste qu'est-il arrivé? Vous avez rejeté la propo-

sition d'imposer les cheminées; vous avez compris la contribution pour les domestiques, les chevaux & les voitures, dans la contribution personnelle pour une somme de 30 millions, à laquelle, dans le rapport présenté par Destrem, on avoit porté uniquement la contribution personnelle pure & simple : voilà donc une erreur de compte dans laquelle est tombé Lucien Bonaparte.

Destrem comptoit pour 45 millions de recette les contributions sur les domestiques, les chevaux & voitures, les cheminées & les portes & fenêtres : il n'est resté de tout cela que la contribution, sur les portes & fenêtres, qui ne produit que 16 millions. Il résulte d'abord de là un déficit de 29 millions bien constant, sur un seul article des recettes présumées dans le rapport présenté par Destrem.

Ce même rapporteur avoit en outre compris dans ses calculs de recette présumée, un projet de droits sur le papier, qui a été rejeté; un autre projet sur les greffes a éprouvé le même sort : mais si vous reprenez encore les diverses erreurs qu'avoit relevées, dans l'état présenté par Destrem, le 16 vendémiaire, un écrit du ministre des finances, qui vous fut distribué le 20, & sur lequel il ne fut rien répondu, vous verrez bien clairement la vérité, trop malheureusement inconteſtable, d'un déficit pour le moins de 50 millions : c'est aussi ce dont vous convaincra notre collègue Malès, par l'exhibition de toutes les pièces probantes.

Un autre orateur vous a dit que le ministre de la guerre s'étoit fait faire des fonds pour les troupes de la Hollande & de la Cisalpine.

Cette assertion est contraire à la vérité. Le fait est que le ministre n'a pas mis les troupes de Hollande en ligne de dépense. Il n'y a pas mis non plus celles de nos troupes qui sont à la charge de la Cisalpine. Cette république doit en effet nous entretenir ving-cinq mille hommes en Italie. Mais il faut considérer aussi que nous y en avons plus de cent mille; & que d'ailleurs nos efforts pour approvision-

ner Malte & Corfou, forment une dépenſe extraordinaire très-conſidérable.

Enfin tout ce qu'on a pu dire ſur la marine, ſe réduit à vous montrer la néceſſité de réformer une loi ſur le perſonnel, qu'il faut toujours payer en attendant. Mais encore il ne faut pas ſe faire une chimère ſur cette mince réforme dans une partie où tout eſt maintenant à créer. Au ſurplus, Malès vous a préſenté cet objet dans le nombre des réformes à effectuer. D'autres orateurs ont indiqué vaguement quelques expédiens aſſez évidemment illuſoires; mais d'autres, en s'attachant à décrier généralement les contributions indirectes, nous ont déclaré leur prédilection pour des augmentations des contributions foncière & perſonnelle.

Je dois ici rectifier une citation qui a été faite d'une autorité que je ne puis récuſer, puiſque c'eſt la mienne. Je me ſuis en effet exprimé comme on vous l'a rapporté, dans une ſéance de la Convention nationale; j'y ai parlé contre les impôts indirects. Mais de quoi s'agiſſoit il, & quelle étoit la queſtion? On propoſoit de compoſer les revenus publics uniquement d'impoſitions indirectes. On alloit bien plus loin, puiſqu'on ſoutenoit poſitivement que les impôts indirects étoient en eux-mêmes une ſource de proſpérité: je m'élevai contre une ſi ſingulière héréſie; & ſi elle étoit reproduite encore, j'y oppoſerois la même réponſe; mais je n'ai pas dit qu'il ne falloit pas recourir aux impôts indirects, lorſque ſur-tout la meſure des contributions directes étoit comblée: & c'eſt bien le cas où nous nous trouvons.

Remarquez, repréſentans du peuple, l'eſpèce de fatalité qui nous pourſuit dans la confection de l'œuvre important de nos finances. Eſt-il queſtion des contributions directes? on nous preſſe de donner la préférence aux impôts indirects. Diſcutons-nous quelque projet de ce dernier genre? on nous reproduit tous les lieux communs, pour nous oppoſer la ſimple & économique perception des impoſitions directes. Depuis l'établiſſement de notre gouvernement, nous n'a-

vons ceſſé de nous traîner dans ces triſtes débats, ſans être encore parvenus à compléter un ſyſtême de recettes.

Je déclare que je n'entends faire aucun rapprochement entre les cauſes qui entravoient ſi cruellement la marche de nos finances à une certaine époque, & celles de l'inſuffiſance ſi affligeante où nous les voyons encore au milieu de l'an 7. On ſait que, d'un côté, ſe trouvoit la perfidie la plus manifeſte, tandis qu'ici l'on ne peut voir ſans doute que des motifs univerſellement purs. Mais qu'importeroit à la patrie une auſſi énorme différence entre les ſentimens, ſi les réſultats devoient être à peu-près les mêmes? Que ce ſoit la méchanceté ou l'erreur de bonne foi qui tiennent la République ſuſpendue ſur un abyme, le danger n'eſt ni moins réel, ni moins grand. Nous ne pouvons ignorer que ce fut une large plaie dans les finances, qui accéléra la chûte de la monarchie; & que la même cauſe aſſure inévitablement le même ſort à tout état qui porte en lui le même ulcère, ſi ceux qui le gouvernent ne ſe hâtent de le guérir. Perſuadez-vous bien, repréſentans du peuple, que vous travaillerez en vain à la confection de vos lois civiles, à l'établiſſement de vos inſtitutions républicaines; que tant d'exemples de dévouement, & les fruits de tant de glorieux combats, & de ſi conſtantes victoires, ſeroient perdus pour la patrie, ſi vous ne mettiez un prochain terme à cette déplorable détreſſe, qui conſterne les amis de la République, détruit par-tout la confiance, & enhardit la calomnie ſur vos intentions. Si l'amour de la République ſe proclame par des diſcours & par des ſermens, il ſe prouve uniquement par des œuvres.

D'autres orateurs vous ont aſſez démontré l'inſuffiſance & même l'impoſſibilité des moyens qu'ont propoſés ceux qui ſe ſont oppoſés juſqu'ici au projet de taxe ſur le ſel. Tout ſe réduit à cette vérité, que ne doivent jamais perdre de vue ceux qui ſont chargés d'établir des finances; c'eſt que, pour chaque genre d'impoſition, il eſt dans la nature des choſes un terme au-delà duquel le produit ceſſe, quel-

ques efforts que l'on faſſe, & même quelques violences que l'on emploie pour l'augmenter. Voilà pourquoi, dans la néceſſité malheureuſe, il eſt vrai, mais réelle & reconnue, d'élever les revenus publics à une ſomme déterminée, il faut indiſpenſablement varier les contributions, parce que c'eſt le ſeul moyen efficace de ménager les citoyens, & de ſoutenir l'Etat en évitant les non valeurs.

Cette obſervation répond, & à ceux qui ont propoſé de reporter une augmentation de 20 millions ſur l'enregiſtrement, & à ceux qui penſent qu'on pourroit la reporter ſur les terres. L'expérience nous a marqué dans cette matière, la borne de la puiſſance, & l'entrée des illuſions. Je ne repéterai point ce qui vous a été ſi bien démontré.

Je n'entrerai pas non plus dans une ample diſcuſſion ſur la taxe du ſel. La néceſſité la plus preſſante de combler un vide conſidérable me décide pour cette contribution, parce que, dans l'impoſſibilité conſtante d'en trouver une autre équivalente, celle-ci réunit le double avantage d'être la moins onéreuſe pour les individus, & d'une perception facile.

C'eſt une allégation, ſuivant moi, dériſoire, dans une criſe auſſi ſérieuſe, de dire que cette contribution eſt inconſtitutionnelle, inégale, & contraire aux intérêts du peuple.

L'intérêt du peuple eſt de maintenir l'ordre ſocial, & de préſerver le peuple lui-même de la miſère hideuſe, de tous les crimes & de tous les fléaux qui l'inondent, quand le gouvernement reſte ſans moyens. Où a-t-on vu que l'égalité ſoit attaquée par des droits ſur des marchandiſes dont les familles opulentes font toujours plus de conſommation que les moins aiſées? Eſt-il bien vrai que les convives journellement néceſſaires au riche, & ſes nombreux domeſtiques, & la profuſion de ſes tables, ne l'engagent pas à de plus grands approviſionnemens d'aſſaiſon-

nemens, que la table frugale & isolée de l'ouvrier? A quoi tendent au surplus ces exclamations sur une contribution, qui payée insensiblement dans le cours d'une année, excède à peine pour un individu la valeur d'une demi-journée de travail? C'est dans l'ensemble des contributions que se réalise le principe établi par la constitution. Avez-vous ordonné que l'homme aisé qui voudroit n'avoir qu'une fenêtre, comme le pauvre, en paieroit quinze ou vingt? Il est une multitude innombrable de personnes pauvres pour qui, de leur aveu même, le tabac est presque aussi indispensable que le pain; tandis qu'une quantité de personnes riches ne font aucun usage de cette matière. Vous est-il jamais venu dans la pensée que l'impôt sur le tabac étoit contraire à la constitution?

Comparez ce que paie le riche au trésor public, pour ses terres, pour ses maisons, pour ses contrats, pour ses procès, pour toutes ses consommations sujettes à divers droits, pour ses lettres, & pour ses impositions personnelle & somptuaire, avec ce que paie le pauvre; & vous trouverez qu'au moyen de tous ces accessoires, les contributions s'étendent & se multiplient à raison des facultés, comme le veulent les principes, qui ne peuvent recevoir une autre application.

Je ne me crois pas obligé de suivre de point en point toutes les objections futiles qui ont été présentées contre le projet; mais il en est d'abord une dont je ne puis me dispenser de relever l'étrange inconséquence: c'est celle qui consiste à dire que l'opération seroit désormais inutile, puisque le reste de l'année seroit à peu près écoulé avant qu'on eût pu retirer de la taxe aucun produit.

Ainsi, parce que notre malheur ou notre négligence ont conduit la République au bord d'un précipice, nous ne devons plus en ce moment nous occuper de l'en retirer! ainsi, un mal que nous avons laissé naître, sera pour

nous une raiſon de le laiſſer s'agrandir ! & comme dans tout ce ſyſtême, on ne voit guère, d'après nos formes, le moment précis où le remède ſeroit complétement efficace, il s'enſuit que, ne pouvant avoir cette préciſion en notre diſpoſition, nous devons attendre tranquillement que l'abyme nous ait engloutis !

S'il y a, comme on nous l'objecte, du ſel dans les magaſins de l'intérieur pour la conſommation de pluſieurs années, les propriétaires des ſalines n'en auront donc point pendant tous ce temps à vendre, ni à fabriquer ? pourquoi vient-on, dans ce cas, nous exagérer les avances auxquelles va dès-à-préſent les aſſujettir la taxe, ou la nullité dans laquelle elle retiendra d'abord leurs établiſſemens ? Si, au contraire, le commerce & les conſommations ont un beſoin journalier de leurs ſels, que leur importent les magaſins formés dans l'intérieur ?

Au reſte, le projet qu'on vous a préſenté répond ſuffiſamment aux objections tirées de l'intérêt, très-légitime en effet, des propriétaires des ſalines. Si leur ſel reſte ſur les lieux des fabrications, ils n'ont point de droit à payer. Si pour faciliter leurs ventes, ils les délivrent ſur des crédits, le projet vous propoſe de leur accorder les crédits ordinaires du commerce pour l'acquittement du droit. Leurs intérêts & leurs revenus me paroiſſent parfaitement à couvert ; & les alarmes qu'on a pu leur donner n'ont aucun fondement.

Mais il me paroît bien déplorable que nous veuillions tirer de nos fautes mêmes des moyens de les prolonger, & d'en décupler les conſéquences. Car, comme on le répète ſouvent, les dépenſes & les pertes doivent d'autant plus s'accroître, qu'on eſt moins aſſuré de faire face au préſent, ou ſeulement à l'avenir.

Comment peut on ne pas ſe repréſenter, & les coups déciſifs que porteroient à nos ennemis, & les biens que

répanderoient ſubitement dans la France entière, ces lois ſi deſirées qui mettroient enfin nos recettes au niveau de nos dépenſes! Quand le tréſor public ne ſe rempliroit pas au moment même où ſe feroient ces opérations, qui eſt-ce qui peut méconnoître les effets prompts & ſalutaires de l'eſpérance & du crédit? Qu'on les oppoſe ſeulement à l'état de déſeſpoir où notre inertie a plongé tous les citoyens! Songez-vous qu'avec des finances auſſi incomplètes & auſſi long-temps négligées, la plus foible ſomme eſt encore plus difficile à payer pour le contribuable, que la plus forte dans un ſyſtême entièrement raſſurant? chacun ſent que toutes les ſubventions peuvent tomber en pure perte, tant que le déſordre ſe perpètue par leur inſuffiſance: & dans cette circonſtance ſingulière, c'eſt du ménagement même que l'on croit avoir pour le peuple, que naît ſa plus grande calamité.

Ce n'eſt pas ſeulement ſur les traités particuliers du gouvernement que le crédit public opère. Voulez-vous en ſaiſir toutes les conſéquences? ſuivez-le dans ſes influences ſur les affaires des particuliers. Si l'on aſſure au gouvernement ſes reſſources, le numéraire reparoît & circule, & ſemble ſe multiplier. Un écu en repréſente mille, lorſque, dans une ſécurité qui ſe communique à tous, le retour en paroît aſſuré au terme de chaque engagement. L'artiſan s'entretient par le travail, le travail s'entretient par les demandes, les demandes ſe proportionnent au nombre des ſpéculations, & les ſpéculations ſe multiplient par le crédit, dont le preſtige ſeul ſuppoſe une infinité de ſommes préſentes dans toutes les mains, où une ſeule & même portion de numéraire ne fait que repaſſer ſucceſſivement.

Mais, à l'aſpect du vuide que nous avons laiſſé dans les finances, la confiance s'eſt évanouie, & tous les cœurs ſont glacés d'effroi. Le numéraire ſe reſſerre, & il ſemble qu'il n'exiſte point. Les ſpéculations s'arrêtent, les manufactures

languiſſent, les denrées ne peuvent ſe vendre, la multitude manque de travail, les particuliers ne touchent pas plus de revenu que la tréſorerie, & le gouvernement ne marche que par des expédiens déſaſtreux.

Mettez-vous un moment, par la penſée, en la place des ſpéculateurs les plus honnêtes, & des poſſeſſeurs de capitaux : vos yeux ſe portent auſſitôt ſur l'état où nous avons laiſſé les finance ; &, de ce point de vue, vous découvrez ſur-le-champ la cauſe qui ſuſpend toutes les ventes, toutes les entrepriſes & tous les travaux. Chacun ſe dit, avec une ſombre inquiétude, que nous n'avons pas aſſuré juſqu'à-préſent à la République toutes les reſſources qui ſont indiſpenſables pour ſon exiſtence. On a l'exemple des mandats & de l'emprunt forcé, en même temps qu'on ſe repréſente l'urgence des beſoins publics, & les embarras toujours croiſſans du gouvernement. On entend des déclamations inquiétantes pour les propriétés, tandis qu'on ne voit point s'établir de revenus réguliers. On a l'idée de votre puiſſance, & des extrémités déſeſpérées où vous pouvez être forcés au premier moment. Quoique la propoſition d'un papier-monnoie fût maintenant abſurde, & que perſonne n'en pût faire aucun uſage de gré à gré, il n'en eſt pas moins vrai, qu'avec un ſeul acte du corps légiſlatif, on pourroit en effectuer tous les rembourſemens.

Vous me répondrez tous, que ces actes n'entreront jamais dans vos eſprits, pas plus qu'ils ne ſont maintenant dans vos cœurs. Mais, légiſlateurs, il ne ſuffit pas de le dire ; il faut encore l'imprimer fortement dans l'opinion de vos concitoyens. On connoît les conſeils de la néceſſité, & ſes lois abſolues ; & le peuple ne ceſſera de s'en défier, que du moment où vous aurez ſuffiſamment pourvu aux beſoins du gouvernement.

Un orateur qui nous a parlé hier avec beaucoup de véhémence contre le projet ſur le ſel, nous a bien dit en

général, que nous pouvions trouver d'autres reſſources ; mais nous aurions deſiré qu'il nous les eût indiquées avec plus de préciſion, & qu'il nous eût fait quelque propoſition en forme, ſur la manière de compléter les revenus publics. Cependant nous avons pu diſtinguer, dans ſon diſcours, qu'il plaçoit ſes principaux moyens de finance, d'une part, dans des retranchemens aſſez conſidérables ſur les contributions actuelles ; &, de l'autre, dans certaines opérations ſur le luxe, & ſur quelques propriétés particulières.

L'impoſition ſur les portes & fenêtres porte bien ſur un *objet de première néceſſité*, puiſqu'aucune famille ne peut ſe paſſer d'une habitation.

Il faut, par une conſéquence néceſſaire, ranger dans la même cathégorie, le papier pour les quittances de locations, & pour divers autres actes auſſi indiſpenſables.

Les douanes portent auſſi ſur des *objets de première néceſſité*, tels que les toiles, les cuirs, l'huile, la ſoude, les drogues médécinales & d'autres marchandiſes.

Enfin, en ſuivant cette énumération, nous arrivons directement à l'article capital de la contribution foncière, qui porte ſi évidemment ſur des *objets de première néceſſité*, qu'elle eſt établie ſur des logemens, & ſur des récoltes de toute eſpèce de denrées. Ajoutez qu'en enlèvant des capitaux à l'agriculture, elle en diminue la reproduction ; ce qui eſt encore plus ſenſible, lorſque cette impoſition eſt exceſſive.

Vous voyez donc d'abord comment une propoſition remplie d'humanité en apparence, frappe impitoyablement d'une réprobation formelle, & les moyens de ſubſiſtance actuels, & tous les moyens de ſubſiſtance poſſibles de tout le corps ſocial.

Comme le luxe, dont on a auſſi beaucoup parlé dans cette diſcuſſion, eſt un mot qui porte avec lui quelqu'obſcurité, il faut tâcher de l'éclaircir.

L'ouvrier qui eſt tout-à-la-fois plus habile, plus labo-

rieux, plus frugal & plus économe que plusieurs autres, se trouve un excédant relatif de profits, qu'il peut employer en quelques jouissances de plus, en meubles & en habillemens; voilà un premier degré de luxe.

Mais si ce même homme fait servir ses épargnes mêmes à étendre son industrie, il parvient, après plusieurs années de bonne conduite & de succès, à un état qui lui permet de multiplier beaucoup plus ses jouissances.

On conçoit suffisamment cette diversité de situations, où l'accroissement des moyens peut toujours acquérir plus d'objets de commodité ou d'agrément. Mais, soit que les facultés viennent de l'industrie, soit qu'elles viennent des possessions territoriales, il faut toujours que ceux qui jouissent de plus de revenus, ou les dépensent en objets qui leur plaisent, ou enfouissent ce qui excède les plus simples besoins. Vous ne voulez pas, sans doute, qu'ils enfouissent? Votre volonté est-elle qu'ils vous donnent, de la main à la main, les dix-huit vingtièmes de leurs revenus, qui ordinairement se distribuent dans les manufactures & parmi les artisans de toutes les professions? Je vous demande si ce n'est pas là mettre l'impôt le plus horrible sur le pain des ouvriers? Faites diminuer de moitié les travaux, c'est comme si vous doubliez le prix des denrées pour tous ceux qui n'ont que ce moyen de subsister.

Vous parlez de population! Eh! que voulez-vous que devienne cette multitude de bras qui, excédant les besoins de l'agriculture, s'emploient & s'alimentent dans les ateliers de nos innombrables cités, qu'entretient à son tour ce reversement continuel de revenus ou de profits, que vous proscrivez, sans hésiter, sous le nom de luxe? Voilà donc où se réduisent ces moyens incomparables que vous échangeriez sans difficulté pour les trois quarts de nos revenus publics actuels! faire enfouir les capitaux qui échapperoient à toutes vos recherches, couper les veines du corps politique & du gouvernement, ôter à une population immense

la reſſource du travail, & par conſéquent les moyens de ſe nourrir : & après !.... il faut bien le dire, lui laiſſer pour tout bien, comme en 1793, du ſang & des ruines !

Encore un mot ſur cet article du luxe, où nous aurions cependant bien deſiré, au milieu d'une diſcuſſion ſi ſolemnelle, vous voir expoſer vos moyens d'exécution. Nous avons établi une impoſition ſur les chevaux & les voitures, qui, en l'an 6, a produit dans toute la République, la modique ſomme de 1,400,000 fr. Voulez-vous preſſer cette reſſource en doublant la contribution ? elle rendra encore moins. Voulez-vous la doubler encore ? elle ne produira preſque rien. Et où voit-on maintenant des voitures ailleurs qu'à Paris, où l'on a, d'un autre côté, la commodité des voitures de place ? Mais ce que vous ne devez pas oublier, c'eſt que l'impôt ſur ces objets, qui doit en diminuer néceſſairement la conſommation en raiſon progreſſive de l'extenſion que vous donnerez à la taxe, retombe ſur les ouvriers en ſellerie, menuiſerie, ſerrurerie, maréchallerie, charonnage, &c. & encore ſur d'autres ouvriers qui préparent à ceux-ci leurs matières & leurs inſtrumens.

Imagineriez-vous de rançonner les beaux arts ? Demandez plutôt à nos intéreſſans artiſtes, ce que leur coûtent de privations & de jeûnes, ces productions de leur génie qui reſtent infructueuſement pour eux dans leurs ateliers ?

Ferez-vous porter vos taxes de luxe ſur les bibliothèques ? non : vous ne voudriez pas vous déclarer contre les progrès des connoiſſances humaines, ni ôter les moyens de ſubſiſtance à cette claſſe nombreuſes d'ouvriers qu'entretient le commerce de la librairie.

Attaquerez-vous l'uſage ou la multiplicité des meubles ? Voyez un immenſe faubourg & une ſi grande partie de la cité même où nous ſommes, vivre uniquement par ce genre de fabrication.

Enfin, sera-ce sur les habillemens ou sur les étoffes qui les composent, que vous établirez vos impôts? Rappelez-vous seulement les réclamations douloureuses des malheureux ouvriers de Lyon, & de toutes nos fabriques dans toute l'étendue de la République, qui, en se recommandant chaque jour à votre sollicitude, ne vous demandent que du travail & des consommations.

Je ne sais donc plus quelles vues fiscales vous pouvez avoir sur le luxe; mais je reconnois clairement que toutes les professions de la société, & tous les genres de besoins, de jouissances & de contributions, quels qu'en soient les objets & les formes, ont entr'eux des rapports de dépendance & de réciprocité que vous n'aviez pas apperçus, & des effets totalement inverses de ce que vous aviez imaginé.

Nous n'avons pas moins à regretter que vous ne nous ayez pas plus développé vos vues administratives sur les fortunes individuelles. Vous vous donnez un immense avantage, en critiquant un projet dont toutes les parties sont soumises depuis un temps assez raisonnable à vos réflexions; tandis que nous ne pouvons presque rien vous dire sur les vôtres, dont vous ne nous parlez que d'une manière vague, & dont vous avez jusqu'à présent réservé pour vous seul toutes les combinaisons. Cependant si vos propositions de prélèvemens ou de réformes, ou de confiscations, ne se dirigent que contre des fortunes suspectes ou illégitimement acquises; dites-nous sans détour à quels signes vous saurez les reconnoître, & quels moyens infaillibles vous emploierez pour les atteindre; afin que nous, possesseurs irréprochables des seuls héritages de nos pères, nous n'ayons pas à craindre de nous en voir injustement dépouillés, ni d'être confondus avec des coupables.

Représentans du peuple, un des préopinans nous a dit qu'il croyoit qu'une *coalition invisible* nous avoit suggéré l'idée de la taxe sur le sel. D'autres orateurs ont reproduit

la même idée dans des termes différens. Mais puisque chacun donne ici sa conjecture, je crois pouvoir user du même droit pour vous présenter aussi la mienne. Je ne doute nullement qu'il existe en effet une coalition invisible, mais dont les efforts toujours suivis depuis plus de trois ans, nous ont aussi constamment empêchés de parvenir une seule fois au complément de nos finances. Je n'ai pas besoin, sans doute, de vous prévenir que je suis bien loin d'appliquer cette observation à aucun des membres du Corps législatif. Seulement en m'acquittant du devoir de vous avertir d'un danger qui me paroît évident, je tire ma conviction, de la joie qu'inspirent à nos ennemis l'insuffisance de nos finances, de l'intérêt qu'ils ont à nous retenir dans cette déplorable situation, & des succès qu'ils ont constamment eus en ce genre jusqu'à ce jour.

Ecoutez sur ce sujet leurs partisans ou leurs agens les mieux connus : vous les entendrez opposer contre toute espèce de contributions, les objections qui sont reproduites ici par des orateurs, dont les motifs, je le sais, n'en sont pas moins les plus honnêtes. Au milieu de toutes les jouissances & des fortunes les plus étonnantes, ils ne peuvent voir que le *malheur du peuple* dans tous les moyens d'assurer l'ordre social en rétablissant le crédit.

Mais il dépend de vous, citoyens législateurs, de retirer le peuple de cette pente de calamités où le précipitent des erreurs, qui, quoiqu'inséparables parmi nous, des plus droites intentions, n'en ont pas moins été trop long-temps prolongées. Il n'est que trop inconteſtable, que la détresse du gouvernement aggrave le malheur du pauvre, en détruisant la confiance qui peut seule ranimer le commerce & les travaux. Cependant il ne vous faut que le courage d'employer un remède, désagréable il est vrai, mais contre un mal incomparablement plus terrible. Faites cesser cette anxiété mortelle qui feroit douter encore de la République, & d'où ne semblent sortir que des présages sinistres

144



de violences, de désordres, d'extorsions, & de subversion. Pénétrons-nous enfin de l'inflexible nécessité de cette tâche. Il n'est pour nous de titres honorables, ni de reconnoissance publique à attendre, qu'après avoir rempli ce devoir sacré. Et j'ajoute en finissant, qu'aux yeux de la raison universelle, comme de l'univers entier, il n'est de fidèles mandataires, ni de francs amis du peuple, qu'à cette condition.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviose an 7.